

**CTR DU 19 DÉCEMBRE 2022**

**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX FICHES EMPLOIS PLF 2023**

Des erreurs ou omissions ayant été signalées suite à la transmission des documents initiaux, les fiches relatives au volet Emplois du CTR du 19 décembre 2022 sont modifiées comme suit :

**Fiche n°1 : La méthode d'allocation des emplois**

Modification du tableau au § 2.2 - Les transferts entre programmes : changement d'un intitulé « Service Facturier SCBCM du ministère de la Justice et des Services Premier Ministre » au lieu de « Centre de Gestion financière du ministère de la Justice »

Modifications apportées au §2.3 relatif à la synthèse générale :

	Suppressions	Transferts, renforts redéploiements internes	Évolutions Nettes	Transferts, renforts redéploiements externes	TOTAL
<b>Centrale</b>		169 (au lieu de 173)	169 (au lieu de 173)	17	186 (au lieu de 190)
<b>SCN (DPN et SRE)</b>		126	126		126
<b>DNS</b>		241 (au lieu de 237)	241 (au lieu de 237)	39	280 (au lieu de 276)
<b>Réseau (DDRFIP et DFIP)</b>	-1566	89	-1477	118	-1359
<b>Autres et non répartis</b>	91		91	-8	83
<b>Total</b>	<b>-1475</b>	<b>625</b>	<b>-850</b>	<b>166</b>	<b>- 684</b>

La synthèse générale a été modifiée pour tenir compte du prélèvement de 4 emplois au Département de la gouvernance et du support pour transfert au SCBCM Finances dans le cadre de l'extension du périmètre du centre de gestion financière.

**Fiche n°2 : La méthode d'allocation des emplois**

**Modifications apportées au point I (page 5):**

- Déplacement du § suivant : 34 emplois de chefs de projets recrutés par la DIE en 2022 au titre du plan de relance, initialement implantés à la DIE, sont transférés en région
- Ajout d'une précision : 4 emplois prélevés au Département de la gouvernance et du support sont transférés au SCBCM Finances dans le cadre de la création du centre de gestion financière
- Correction du nombre de renforts accordés en cours de gestion ou de surnombres : 52 au lieu de 53 pour exclure le SRE qui appartient à la catégorie des services à compétence nationale.

**Modifications apportées au point II (page 6):**

- Distinction en deux paragraphes des SCN et des DNS
- Modifications du nombre de renforts accordés en cours de gestion ou de surnombres : 57 au lieu de 58 pour ne pas inclure le renfort (+1) de la Polynésie française qui est rattaché aux évolutions des emplois des DFIP
- Modifications du nombre de redéploiements en prenant en compte le transfert de +4 emplois pour le SCBCM Finances : 89 emplois au titre des redéploiements au lieu de 85.

**Modifications apportées au tableau (page 6 et 7):**

- Modification de la ligne SARH : transferts internes pour la création du CGF Finances (-10 emplois au bénéfice du SCBCM Finances) : -2 au lieu de +8
- Modification de la ligne SCBCM Finances : transferts internes pour la création du CGF Finances (+31 transferts entrants programme 156, + 10 transferts SARH, +4 transferts DGS)
- Ajout de la note de bas de page suivante (page 7) : « CBCM Finances : CGF Finances (+30 transferts entrants programme 156 +10 transferts SARH et +4 DGS) Transfert RNF du CPFi vers DGFIP +1 »
- Modification du total (page 7) : 280 emplois au titre du PLF 2023 pour les DNS au lieu de 276.

**Fiche n°3: Evolution globale des emplois**

*Le tableau des variations des directions territoriales a été modifié comme suit (page 5)*

DIRECTION	AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	Dont B Géo	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
5 HAUTES ALPES	0	1	0	0	1	-2	0	0	1	-6	0	-5	-10	-4

La ventilation catégorielle a été modifiée comme suit : -3B+3C et une seule transfo de C en A à la place de 2.

Correction des données de La Réunion (reprises par erreur sur la ligne Mayotte) : le total des emplois est inchangé de même que les redéploiements. Seule la ventilation catégorielle a été corrigée comme suit :

976 MAYOTTE	0	0	0	0	0	1	0	0	3	2	0	2	8	2
-------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Une colonne est ajoutée pour présenter l'évolution des emplois B géométriques.

*Le tableau des variations des directions territoriales a été modifié comme suit (page 11) :*

TOTAL 101 départements	0	-3	48	92	-145	-134	0	1	67	-337	-40	-951	-1 362	190
CMC*						10							10	10
TOTAL 101 départements	0	-3	48	92	-145	-124	0	1	67	-337*	-40	-951	-1 352	200
										* dont B géo à -40				
DFIP des collectivités d'outre-mer						1			0	-1		-7	-1359	

**Précisions :**

- Conseillers mobilité carrière (CMC) : correction dans la colonne « dont transferts et redéploiements » : le total évolue à la baisse et passe de 190 au lieu de 200.

Ajout d'une ligne supplémentaire pour matérialiser l'implantation ultérieure de 10 emplois de CMC dont la répartition territoriale reste à déterminer

- Ajout de la colonne « dont B Géo » +et précision apportée « \*dont B géo à -40 »

- Ajout des DFIP des collectivités d'outre mer :-7 et prise en compte dans la colonne PLF 2023 : -1359

*Le tableau des variations des DFIP des collectivités d'outre-mer a été modifié comme suit (page 12) :*

**Détail des transformations catégorielles :**

DIRECTION	TOTAL PLF 2023	Idiv CN	A	B	C
Polynésie française	-3	1	-1	1	-4
Nouvelle-Calédonie	-4	0	1	-2	-3

**Précisions :**

- Ajout d'un tableau pour préciser le détail des évolutions catégorielles pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

-Prise en compte des transformations catégorielles demandées : Polynésie -2C/+2B et Nouvelle-Calédonie -2C/+2A

-Pour rappel au titre du transfert CGR : 4 suppressions d'emplois en Polynésie (-1A/-1B/-2C) et implantation d'un emploi IDIV CN (création d'un poste comptable) et 4 suppressions d'emplois en Nouvelle-Calédonie (-1A/-2B/-1C)

**Le tableau des variations des DNS a été modifié comme suit (page 13) :**

DNS/Directions	Modifications	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	Huissier	B	B géo	C / C AST
DISI SEOM	Prise en compte des repyramidages		1	1					-1		-1
DISI CENTRE OUEST	Prise en compte des repyramidages		1	-1			1		13		-14
DISI GRAND EST	Prise en compte des repyramidages		2	-2			7		-4		-3
DISI SUD OUEST	Prise en compte des repyramidages						6		-2		-4
DISI NORD	Prise en compte des repyramidages						1		3		-4
DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne	Prise en compte des repyramidages						2		9		-11
DISI IDF	Prise en compte des repyramidages						2		1		-3
DIRCOFI CENTRE EST	Modifications catégories d'emplois à implanter					1	-1				
DIRCOFI IDF	Modifications catégories d'emplois à implanter					1	-1				
DINR	Prise en compte des transfo catégorielles						6		-2		-4
DNVSF	Modifications catégories d'emplois à implanter					2	-2				
SDNC	Modifications catégories d'emplois à implanter			1		1	-5		5		-2
DIRCOFI EST	Modifications catégories d'emplois à implanter					-4	4				
DIRCOFI SUD PY	Modifications catégories d'emplois à implanter					-1	1				
SARH	Transferts d'emplois 2023 - Création CGF Finances (SARH-DGS-SCBCM Finances)						-1		-3		-6
SCBCM FINANCES	Transferts d'emplois 2023 - Création CGF Finances (SARH-DGS-SCBCM Finances)						2		6		6
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>-46</b>

**En conséquence, cela modifie également la ligne Total :**

<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>-2</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>184</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>-19</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>280</b>
--------------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	------------	----------	-----------	----------	------------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------

**Fiche N°4 Focus sur les opérations de relocalisation et de transfert**

Modification de l'intitulé du Ministère : MTECT au lieu de MTES